

COMMUNE DE NAVARRENX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le mercredi 27 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Navarrenx, sur la convocation de Madame le Maire, affichée le 16/04/2026 et transmise par voie électronique ce même jour, et sous la présidence de Madame Nadine BARTHE, Maire.

Présents : 14

Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, Olivier LE CUNF.

Excusé : François PIERAGNOLO

Absents : 0

Secrétaire de séance : Henri CAZALETs

Mr François PIERAGNOLO donne procuration à Mr Henri CAZALETs.

Les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- Approbation du PV du 01/04/2026
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – ex compte administratif
- Délibération : affectation du résultat 2025 (comptes n° 1068 – 001 – 002)
- Délibération : vote du taux des taxes directes locales 2026 (état n° 1259)
- Délibération : approbation du budget primitif 2026 et application de la fongibilité des crédits
- Questions diverses.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Convention avec la librairie de SALIES-DE-BEARN
- Achat d'un kilomètre de course organisée par la PASSEM

Le PV de la séance du 01/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

Il est présenté au conseil municipal une note de synthèse retraçant les éléments marquants de 2025. Cette note est visible sur le site INTRAMUROS de la commune.

Par ailleurs, le CFU 2025 est consultable en mairie.



VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Délibération n° 01B-04-2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame Nadine BARTHE, Maire, s'étant retirée de la salle lors du vote, Mme Marjorie CHOPIN, 1er adjoint, présente le compte financier unique 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, vote le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	891 092,52
	Réalisé :	484 376,80
	Reste à réaliser :	308 490,60
Recettes :	Prévu :	891 092,52
	Réalisé :	471 283,66
	Reste à réaliser :	284 847,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 206 518,83
	Réalisé :	1 111 822,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 206 518,83
	Réalisé :	1 269 474,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 093,14
Fonctionnement :	157 651,22
Résultat global :	144 558,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le CFU 2025 hors le vote du Maire.



AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Délibération n° 02B-04-2026

11/01/2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	94 976,57
- un excédent reporté de :	62 674,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	157 651,22
- un déficit d'investissement de :	13 093,14
- un déficit des restes à réaliser de :	23 643,60
Soit un besoin de financement de :	36 736,74

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	157 651,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	36 736,74
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	120 914,48
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	13 093,14

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Délibération n° 03B-04-2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026, applicables aux bases communiquées par la DGFIP.

Pour mémoire, les taux d'imposition de l'année 2025 étaient de :

Foncier bâti	24.63 %
Foncier non bâti	26.07 %
Taxe d'habitation	17.09 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants moins une abstention (Mr BORDAGARAY) :

DÉCIDE d'augmenter ces taux de 4 %, afin de combler la baisse des dotations de l'Etat

FIXE les taux comme suit pour 2026 :

Foncier bâti	25,62 %
Foncier non bâti	27,11 %
Taxe d'habitation	17,77 %

Une communication est faite sur le site internet de la commune à ce sujet.



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Délibération n° 04B-04-2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme le Maire présente les propositions financières pour le budget primitif 2026. Elle rappelle que dans le cadre de la FONGIBILITE DES CREDITS, la nomenclature M57 permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, afin de faciliter la gestion de la commune. Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipements et à l'unanimité des votants :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 366 009,14

Recettes : 389 652,74

Fonctionnement

Dépenses : 1 255 718,25

Recettes : 1 255 718,25

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 674 499,74 (dont 308 490,60 de RAR)

Recettes : 674 499,74 (dont 284 847,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 255 718,25 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 255 718,25 (dont 0,00 de RAR)

RAR : restes à réaliser (dépenses engagées non payées en 2025 ; subventions actées non perçues en 2025)

La note de synthèse accompagnant ce budget 2026 sera visible sur le site INTRAMUROS.

Le BP 2026 est par ailleurs consultable en mairie.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIBRAIRIE DE SALIES « LE MOMENT LIBRAIRIE »

Délibération n° 05B-04-2026

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la librairie de SALIES « LE MOMENT LIBRAIRIE » concernant l'occupation du local à la maison Darralde.

Elle propose de renouveler la gratuité du local occupé à la maison Darralde par la librairie de SALIES « LE MOMENT LIBRAIRIE », du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2026, le mercredi matin de 9H à 14H.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer cette convention et autorise le renouvellement de la gratuité du local occupé à la Maison Darralde par la librairie de SALIES « LE MOMENT LIBRAIRIE », du 1^{er} février au 31 décembre 2026, le mercredi matin de 09H à 14H.

ACHAT D'UN KILOMETRE DE COURSE ORGANISEE PAR LA PASSEM

Délibération n° 06B-04-2026

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une course, organisée par la PASSEM (course-relais pédestre permettant de soutenir les projets en occitan sur l'ensemble des territoires traversés) traversera la commune de NAVARRENX le 1^{er} mai 2026 à 15H41.

Elle propose que la commune achète 1 kilomètre de course, moyennant la somme de **100 €** (km n° 243 situé devant la chapelle de Bérérenx), afin de soutenir l'association LIGAMS située à PAU (association en faveur de l'Occitan, Gascon, Béarnais).

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte d'acheter 1 km de course moyennant la somme de 100 € à verser à l'association LIGAMS, sous forme de subvention, pour l'année 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- Un coureur faisant partie d'une association contre la mucoviscidose sera présent sur la commune le 07 mai 2026 ; la commune lui offrira une chambre dans le gîte communal ainsi que le petit déjeuner.
- Lors de la commémoration du 08 mai 1945 à 11H30, les cadets de la gendarmerie des Pyrénées Atlantiques seront présents.
- Mr LE CUNF propose de commémorer également la guerre d'Indochine le 08 juin de chaque année ; en accord avec la communauté de communes du Béarn des Gaves, cela pourrait se faire chaque année au sein d'une commune différente, à partir de 2027.

La séance est levée à 21H00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **06 mai 2026 à 18H30**.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de **01B.04.2026 à 06B.04.2026**.

<p>Signature du Maire : Nadine BARTHE</p> 	<p>Signature du secrétaire de séance : Henri CAZALETS</p> 
---	---

